

SENIORS

ÉDITION 2025



VINCENNES



VINCENNES

BESOIN D'AIDE À VOTRE DOMICILE

Numéro solidaire : la ligne des seniors

 N°Vert 0 805 11 94 00

Appel gratuit depuis un poste fixe



Voici la dernière édition du guide des Seniors de Vincennes, destiné à vous informer sur les nombreux types de soutien qui vous concernent et à fournir à vos proches, qui n'habitent pas forcément dans notre ville, des informations utiles, des aides pratiques, et des conseils pour vous faciliter la vie quotidienne.

Vous le savez, notre équipe municipale accorde une grande importance au bien-être de ses aînés en mettant en place des politiques et des services qui répondent à leurs besoins spécifiques et en leur permettant de vivre de manière autonome et digne.

Cette nouvelle édition du guide des seniors regorge de renseignements et de contacts essentiels pour que chacun puisse accéder aux informations nécessaires en fonction de sa situation. Ce guide pratique met en lumière notre action en faveur des seniors et notre détermination à leur offrir la meilleure qualité de vie possible.

En effet, convaincue de l'importance du maintien à domicile et de la nécessité de lutter contre l'isolement social, Vincennes s'efforce d'être un modèle en matière de qualité de vie. Ainsi nous veillons à proposer de nombreuses animations tout en encourageant la transmission intergénérationnelle qui renforce nécessairement le lien social. Humaine et solidaire Vincennes met également en place une politique active pour accompagner ses aînés et améliorer leur quotidien. De nombreuses prestations d'aide à domicile sont disponibles pour favoriser l'autonomie des seniors.

Avec les élus en charge de ce domaine, nous espérons que ce nouveau guide vous sera utile au quotidien et nous vous souhaitons une agréable lecture.

CHARLOTTE LIBERT
MAIRE DE VINCENNES
CONSEILLÈRE RÉGIONALE
D'ÎLE-DE-FRANCE

Vos élus

RENDEZ-VOUS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66



CÉLINE MARTIN

Adjointe au Maire chargée de la Petite enfance et des Seniors
Conseillère territoriale



JOSY TOP

Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé



MATHIEU BEAUFRÈRE-GOURDY

Adjoint au maire chargé du Développement durable et de l'Inclusion



CÉCILE BRÉON

Conseillère municipale déléguée chargée des Populations fragiles
Vice-présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS)



PIERRE CHARDON

Conseiller municipal délégué chargé du handicap
Conseiller territorial.
Président du Comité consultatif Tout handicap



CLAIRE SERVIAN

Conseillère municipale chargée des animations seniors

SOMMAIRE

06 | VIE QUOTIDIENNE

Vos interlocuteurs
Bien s'informer
S'engager
Se faire aider chez soi
La restauration
Les démarches administratives

14 | LOISIRS

Le programme de la Ville
Le Conseil des seniors
Les clubs loisirs découvertes

18 | TRANSPORTS

Transports individuels
Transports collectifs

20 | SANTÉ

Les médecins généralistes de garde : le Sami
Les pharmacies de garde
Les plans canicule et grand froid
Soins à domicile
Le pôle santé handicap - gérontologie

25 | LOGEMENT

Vivre à son domicile
Vivre en structure d'accueil

28 | AIDES

Pour vivre chez soi
Pour les transports
Pour vivre en structure d'accueil

34 | ADRESSES UTILES

36 | INDEX

LIGNE DES SENIORS DE VINCENNES

0 805 11 94 00

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

VIE QUOTIDIENNE



MAIRIE DE VINCENNES



53 bis rue de Fontenay
BP 123
94304 Vincennes Cedex
01 43 98 65 00

Ouvert du lundi au mercredi
de 8 h 30 à 17 h 45,
le jeudi de 8 h 30 à 19 h 15
(démarches à partir de
12 h), le vendredi de 8 h 30
à 16 h 45 et le samedi de
8 h 30 à 12 h.
vincennes.fr

Vos Interlocuteurs

LE PÔLE SENIORS

Le pôle Seniors de la ville de Vincennes est à votre disposition pour vous informer sur les activités organisées et répondre à vos questions au :

01 43 98 66 90 - animationsseniors@vincennes.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Il promeut une solidarité de proximité pour les personnes isolées, handicapées ou âgées et les familles en difficulté. Il aide dans l'instruction des dossiers d'aides sociales et accompagne les personnes en demande d'aide médicale d'État.

Le CCAS dispense également des secours permanents et occasionnels, instruit les demandes d'aides auprès du département et propose des aides financières.

Présidente : Charlotte LIBERT,
Maire de Vincennes
Vice-présidente : Cécile BRÉON, conseillère
municipale déléguée
70 rue de Fontenay - 01 43 98 66 95

LE PÔLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL / ASSISTANTS SOCIAUX

Les assistants sociaux de la Ville accompagnent les personnes ou familles en difficulté. Pour accéder aux aides du CCAS ou de l'épicerie solidaire, vous devez les rencontrer. Pour connaître le travailleur social de votre secteur, contactez l'accueil de l'Espace Régine-et-Régine-et-Pierre-Souweine au 01 43 98 66 95 ou demandez un rendez-vous sur vincennes.fr dans la rubrique Démarches en ligne.

ESPACE RÉGINE- ET-PIERRE-SOUWEINE

Il regroupe en un même lieu :

- La Direction de la vie sociale : assistants sociaux, pôle Santé-handicap, pôle Seniors,
- Le CCAS : accès aux droits (revenu de solidarité active [RSA], Aide médicale de l'État [AME], dossier MDPH...),

- Le service du logement,
- Des permanences sociales : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF), Association départementale d'Information sur le Logement (ADIL 94), Consultation et information budgétaire et surendettement par Crésus Île-de-France, association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV), Association de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés, Association actions pour l'autisme Asperger (actuellement à la Maison des Associations),
- Les associations Soliha, Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD), Familles services Vincennes, Association générale des familles et Clubs loisirs découvertes,
- La Protection maternelle et infantile (PMI) et Centre Santé Sexuel (CSS) ex Centre de Planification et d'Éducation familiale (CPEF),

- Le Service d'accueil médical initial (SAMI),
 - Le centre médico-psychologique (CMP) Artémisia,
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (17h le vendredi).**
70 rue de Fontenay - 94300 Vincennes
01 43 98 66 95

ESPACE AUTONOMIE 1

L'espace Autonomie 1 est un service gratuit proposé par le Conseil Départemental. Il s'adresse aux personnes âgées, à leurs aidants, leur famille, leur entourage, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap adulte. Ses missions :

- Orientation vers des services appropriés : soins, transports, téléassistance, hébergement, loisirs, vacances.
 - Information sur les dispositifs d'aide à domicile et en établissement, conférences, forums.
 - Accompagnement dans les démarches : conseils personnalisés, aide à la prise de décision, accès aux droits et aux soins.
 - Soutien et échange : groupes de parole, ateliers-débats, conseils théoriques et pratiques.
 - Animation du réseau des structures et professionnels du secteur.
 - Coordination des interventions sociales, médico-sociales et sanitaires.
 - Veille : observatoire local, annuaire des professionnels.
- 5 rue Jean-Douat - 94120 Fontenay-sous-Bois**
01 56 71 44 71
espace-autonomie-1@valdemarne.fr

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

 **39 77**
 (NUMÉRO NATIONAL)

Ce numéro est destiné :

- aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitances ;
- aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel ;
- aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h
 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

 **AUTONOMIE.VALDEMARNE.FR**

Site consacré aux personnes âgées et/ou handicapées qui cherchent une aide pour leurs démarches.



Bien s'informer

LA LIGNE DES SENIORS

Pour tout conseil et renseignement concernant les seniors
0805 11 94 00

LES PUBLICATIONS DE LA VILLE

- **Vincennes info**
 Il est distribué dans les boîtes aux lettres en début de mois (sauf en août). Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le signaler au 01 43 98 65 73 ou venir le chercher dans les bâtiments municipaux.
- **Guide des Associations**
 Il regroupe toutes les associations vincennoises.
- **Brochure de la Saison culturelle**
 Elle répertorie l'ensemble des spectacles de l'année de la saison culturelle,

- **La Lettre hebdo**

Courrier électronique hebdomadaire sur l'actualité de la Ville.

Inscriptions sur vincennes.fr

- **La newsletter des seniors**

Courrier électronique envoyé tous les mois présentant les différentes actualités et informations pour les seniors de la Ville et les animations à venir. Sur inscription à animationseniors@vincennes.fr

- **Le programme des animations seniors**

Édité tous les mois il répertorie toutes les animations à destination des seniors organisées par la ville : spectacles, thés-dansants, karaokés, bals, lotos, conférences culturelles, sorties culturelles, activités intergénérationnelles, après-midis jeux, Fête des seniors, conférences, cafés philo, visites, goûters littéraires...

Retrouvez l'ensemble de ces informations dans les bâtiments municipaux et sur vincennes.fr

- **Page Facebook**

Découvrez et commentez les publications de la Ville sur :

[Facebook.com/Vincennes-ma-ville](https://www.facebook.com/Vincennes-ma-ville)

UNE VERSION AUDIO

du journal municipal est disponible sur vincennes.fr (rubrique Vincennes info) pour les personnes mal-voyantes ou non-voyantes.



VOUS SOUHAITEZ APPORTER UNE AIDE PONCTUELLE À DES SENIORS ET ÊTRE BÉNÉVOLE ?

Assistance, petits travaux de bricolage, jardinage, portage de livres...
Rejoignez le groupe Entr'Aides Seniors, appelez



0805 11 94 00

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

S'engager

LE CONSEIL DES SENIORS

Il permet aux plus de 60 ans désirant s'impliquer dans la vie de la cité de proposer et mettre en œuvre des projets pour améliorer la qualité de vie à Vincennes. Il est composé de 3 commissions : Culture-loisirs, Bien vivre ensemble et Intergénérationnelle. Les personnes souhaitant rejoindre ce conseil sont invitées à transmettre un courrier de présentation et de motivation à Mme le Maire.
conseil-des-seniors@vincennes.fr

Se faire aider chez soi par un prestataire ou une association

COMMENT PROCÉDER ?

• Employer quelqu'un

Employer directement un salarié, sans passer par une association, est la solution la moins chère. Vous recrutez la personne par vous-même et assumez les charges administratives de l'employeur. Vous pouvez alléger considérablement vos tâches en optant pour le chèque emploi service universel (voir rubrique Aides).

• Passer par un service mandataire

Pour vous décharger des démarches administratives et de l'embauche tout en restant l'employeur, vous pouvez recourir à un service mandataire. Moyennant finances, il se chargera de trouver un employé compétent, de rédiger le contrat de travail, les bulletins de paie et de remplir les déclarations URSSAF.

• Recourir à un prestataire de services

Il emploie directement un salarié qu'il met à votre disposition. Vous n'avez pas le statut d'employeur et êtes débarrassé de toute tâche administrative. Autre avantage, toute l'année, vous pouvez compter sur une aide, y compris pendant les mois d'été, ou en cas de maladie du salarié titulaire du poste. La formule est plus chère que l'emploi direct.

LES ASSOCIATIONS D'AIDE À DOMICILE

Pour tout renseignement concernant les entreprises proposant une aide à domicile, vous pouvez vous adresser à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine.

ALBANE

Aide au lever, à la toilette, à l'habillage, contrôle de la prise des médicaments, compagnie, lecture, promenades, démarches administratives, préparation des repas...

17 rue du Docteur-Lebel - 01 48 08 16 97



ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

Munie de l'agrément qualité, fonctionnant en mode mandataire, l'association recrute et propose du personnel qualifié et expérimenté. Différentes prestations sont proposées :

- Auxiliaire de vie jour et nuit : aide à la toilette, repas, prise de médicaments, présence ;
 - Assistante de vie : ménage, repassage, courses, sorties, compagnie ;
 - Bricolage en tous genres ;
 - Conciergerie : aide pour les démarches administratives, formation internet ;
- Réduction d'impôts de 50 % de tous les frais engagés (selon la loi en vigueur).

RENSEIGNEMENTS

70 rue de Fontenay du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

01 43 98 67 63 ou 68 04 - familleservice@orange.fr



ASSOCIATION PRÉSENCE LOISIRS ACCOMPAGNÉS

Elle propose des sorties, petits séjours de vacances ainsi qu'une aide lors des courses, démarches administratives ou consultations médicales longues.

44 rue Diderot - 06 60 11 09 73 - bozon.evelyne@bbox.fr



ASSOCIATION VINCENNOISE POUR L'AIDE À DOMICILE (AVAD)

Aide à la toilette, préparation des repas, entretien courant du logement, du linge, courses, accompagnement aux sorties. Intervention sur Vincennes 7 j/7.

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi (sur rendez-vous entre 12 h et 13 h 30). En dehors des heures d'ouverture : messagerie vocale
70 rue de Fontenay - 01 53 66 32 75
associationavad@hotmail.fr



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL / ASSISTANTS SOCIAUX

Des assistants sociaux de la Ville accompagnent les personnes âgées dans la mise en œuvre des services d'aide pour favoriser le maintien à domicile.

01 43 98 66 95

ENTRAIDES SENIORS

Le Conseil des seniors a créé le réseau de "personnes relais" à l'écoute des seniors ayant besoin d'une aide ponctuelle.

Ce réseau permet de résoudre les petits tracas de la vie quotidienne (petit bricolage, aide à la rédaction de courriers administratifs, accompagnement à un rendez-vous, etc.) et de faciliter la mise en contact avec les associations vincennes appropriées ou les services sociaux compétents de la Ville.

Ces personnes relais, bénévoles, sont accessibles par l'intermédiaire de la ligne des seniors : 0 805 11 94 00 (appel gratuit depuis un poste fixe).

ASSOCIATIONS D'ÉCOUTE ET DE COMPAGNIE



CLUBS LOISIRS DÉCOUVERTES

ACCUEIL DANS LES CLUBS DE QUARTIER :
Fontenay, Vignerons, Laitières: lire page 17.

Permanences à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine les lundis et mercredis de 14 h à 16 h ; les mardis, jeudis et vendredis de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

70 rue de Fontenay - 01 43 98 67 03 ou 67 04
clubsloisirsdecouvertes.fr

ÉQUIPE SAINT-VINCENT DE VINCENNES

Visites aux personnes âgées et/ou isolées ; aide aux familles en difficulté.

Permanences au siège de 17 h à 19 h.
Siège : 23 rue Céline-Robert
01 43 28 29 77

ORDRE DE MALTE FRANCE

Aide médico-sociale.
01 43 65 78 05 ou 06 07 16 13 82



SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - LOUISE DE MARILLAC

Aide morale et matérielle aux personnes en difficulté, repas annuel pour personnes isolées. Visites aux résidents des maisons de retraite.

Paroisse Notre-Dame de Vincennes
82 rue Raymond-du-Temple
01 43 28 16 00 - contact@sudp-vincennes.com

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

L'association agit auprès des personnes de plus de 50 ans souffrant d'isolement, de pauvreté et de précarité en privilégiant l'accompagnement pour lutter contre l'exclusion.

Équipe du Nord Bois de Vincennes -
07 56 30 37 62

La restauration

Outre les services dispensés par les aides à domicile, d'autres structures peuvent vous aider en dispensant des repas tout prêts, livrés ou non à domicile.

L'ASSOCIATION CLUBS LOISIRS DÉCOUVERTES

L'association Clubs Loisirs Découvertes propose des repas de qualité traiteur, conçus par des diététiciennes, livrés à domicile tous les jours pour des personnes retraitées, isolées, en situation de handicap ou immobilisées temporairement.

PERMANENCES
de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
du lundi au vendredi.
01 43 98 67 04

RÉSIDENCE RENON

Elle offre la possibilité de déjeuner sur place, en réservant 48 h à l'avance.

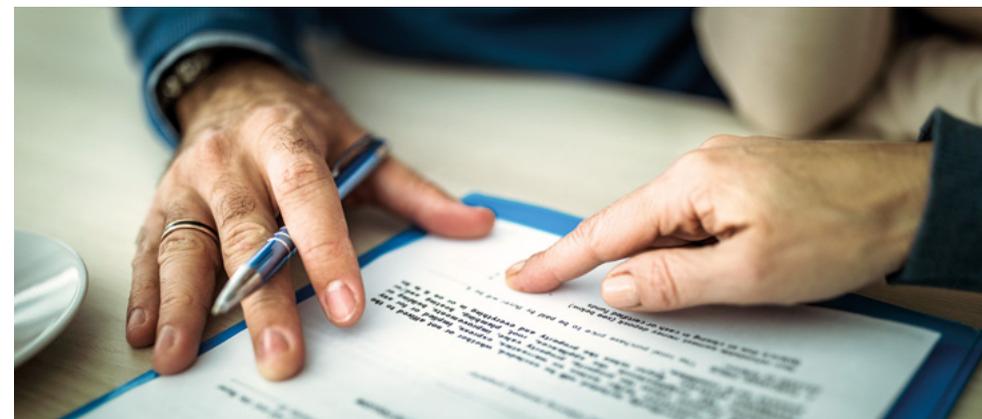
36 rue Renon - 01 43 74 34 80

RÉSIDENCE HAPPY SENIORS

Elle offre la possibilité de déjeuner sur place en réservant 24h à 48h à l'avance

6 av. Pierre-Brossolette - 01 84 23 85 92

Pour tout renseignement concernant les entreprises proposant ce service, vous pouvez vous adresser à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine.



Les démarches administratives

AIDE ADMINISTRATIVE

L'association Secours catholique vous aide à rédiger vos courriers le jeudi de 14 h à 16 h (hors vacances scolaires).

Maison Notre-Dame - 16 rue de Strasbourg
06 08 78 51 67 ou 06 08 42 04 45

Voir aussi rubrique Se faire aider page 11.

NOTAIRES

Permanences les jeudis de 18h à 19h (sauf vacances scolaires) à l'Hôtel de ville.

Rendez-vous auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville.
01 43 98 65 00
ou sur vincennes.fr

ÉCRIVAIN PUBLIC

Permanences les lundis de 18h à 20h, les jeudis de 10h à 12h et les samedis de 9h à 12h (sauf les vacances scolaires) à l'Hôtel de ville.

Prise de rendez-vous au 01 43 98 65 00
ou sur vincennes.fr

PROTECTION JURIDIQUE

Des assistants sociaux de la Ville peuvent vous accompagner dans ces démarches.
www.service-public.fr

VOTE PAR PROCURATION

Vous pouvez vous faire représenter par un électeur inscrit à Vincennes ou dans une autre commune. La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer, un agent de police peut se rendre à votre domicile pour prendre votre procuration (sur présentation d'un certificat médical).

LOISIRS



Le programme de la Ville

PROMENADE DE PRINTEMPS

Chaque année, au printemps, le Centre communal d'action sociale (CCAS) offre une sortie à la journée avec déjeuner. Sur inscription au Centre communal d'action sociale, ouvert à tous à partir de 70 ans et sous conditions de ressources à partir de 65 ans.

VOYAGE EN SEPTEMBRE

Réservé en priorité aux personnes non imposables, ces voyages emmènent des groupes en France pendant une semaine complète. Le séjour s'accompagne également de sorties, animations... Organisé avec le soutien de l'ANCV.

CADEAUX DE NOËL

Chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre communal d'action sociale organise la distribution de cadeaux (octroyés aux personnes de 75 ans et plus, sous conditions de ressources pour les 65-75 ans, sur inscription au Centre communal d'action sociale).

PROGRAMME D'ANIMATIONS

Spectacles, thés-dansants, karaokés, bals, lotos, conférences culturelles, sorties culturelles, activités intergénérationnelles... Toutes ces animations, et d'autres encore, sont listées dans le programme des animations. Retrouvez le programme dans la Newsletter des seniors, sur vincennes.fr et dans les bâtiments municipaux.

FÊTE DES SENIORS

Chaque année, la direction de la Vie sociale, le Conservatoire, la Médiathèque, l'Office de tourisme et d'autres services de la Ville mais aussi les Clubs Loisirs découvertes, le cinéma le Vincennes, mettent en place un festival d'animations, activités, sorties pour les seniors : 2 semaines intenses, au début de l'automne, toujours lancées par le Bal des seniors.

LE PASS'SENIORS

Il est réservé aux Vincennois de plus de 65 ans et permet de bénéficier, sur sa présentation, d'offres commerciales, culturelles et associatives dans différents lieux de Vincennes. Ce Pass', nominatif est délivré gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domiciliation et d'une photo, au pôle seniors de la Ville.

Pôle seniors de la Ville de Vincennes
70 rue de Fontenay
01 43 98 66 90
animationsseiors
@vincennes.fr

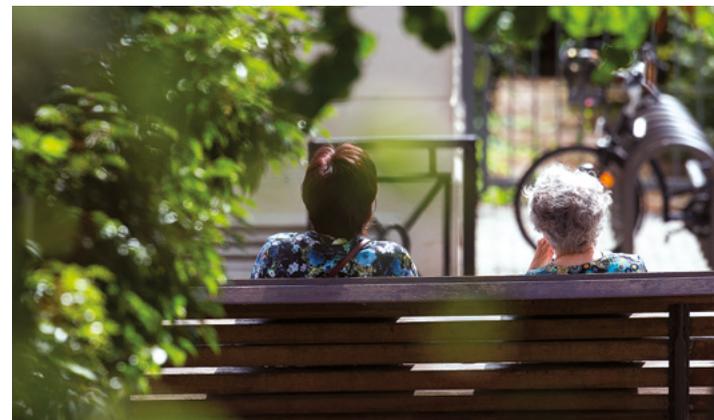


Le Conseil des seniors

Le Conseil des seniors a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans désirant s'impliquer davantage dans la vie de la cité de proposer des projets pour améliorer la qualité de vie, notamment celle des personnes âgées.

Né pour créer une dynamique des seniors qui serait force de réflexion, de propositions et d'actions, le Conseil des seniors a vocation à proposer des projets afin d'améliorer la qualité de vie non seulement des personnes âgées, mais aussi de toutes les générations.

La dictée, le concours de peinture, le jeu de l'oie, les livres Mémoire de la Ville, Carnet de souvenirs, et Saveurs d'ici et d'ailleurs (recettes de Vincennes et de ses villes jumelles) sont autant d'exemples de projets ponctuels mis en place par le Conseil des seniors. À ceux-ci peuvent encore s'ajouter ceux proposés tout au long de l'année : les ateliers jardinages intergénérationnels, goûters littéraires, Entraïdes seniors...et ceux en lien avec le développement durable, ainsi que tous les autres à définir et à monter ensemble.



Les Clubs loisirs découvertes

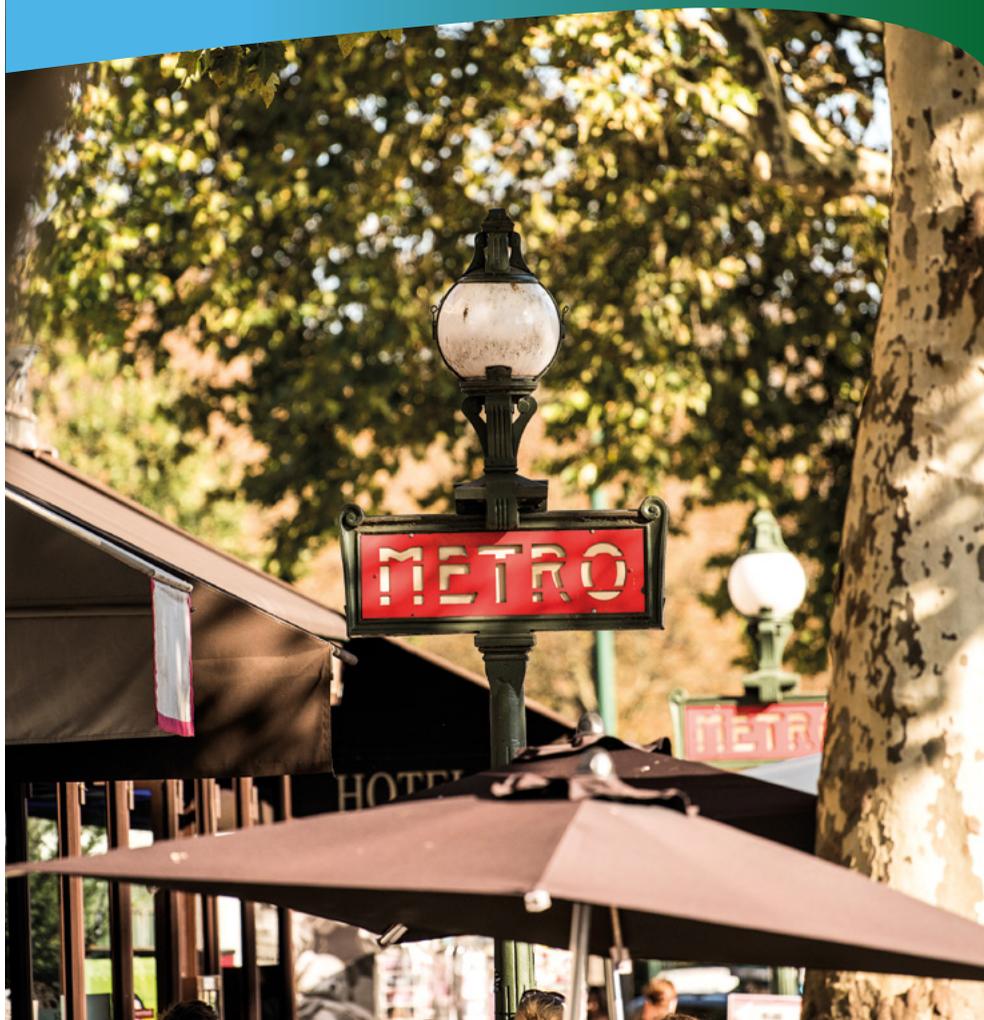
LES CLUBS LOISIRS DÉCOUVERTES

Association qui a pour but de permettre aux plus de 55 ans de vivre une retraite dynamique et sereine et aux plus fragiles de continuer à vivre chez eux tout en participant aux activités proposées dans les différents clubs (Fontenay, Vignerons, Laitières).

Accueil et inscription aux activités :
Mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 16h
mercredi de 14h à 16h
70 rue de Fontenay | 4^{ème} étage
01 43 98 67 03 ou 67 04 ☎
clubsloisirsdecouvertes.fr

Accueil dans les clubs de quartier :
Fontenay (70 rue de Fontenay), Vignerons
(1 rue du Maréchal-Maunoury) tous les jours
de 14h à 17h15. Laitières (27 rue des Laitières)
en fonction des horaires des activités.

TRANSPORTS



Transports individuels



TAXIS

- Station avenue de Nogent (face à la gare routière)
01 48 08 00 00
- Service de mise en relation automatique avec les taxis de Paris et sa région :
0 899 65 75 75
(1,34 €/appel + 0,34 €/min. à partir d'un poste fixe)

VELIB'

- À Vincennes 10 stations (dont deux doubles), sont réparties sur l'ensemble du territoire. En plus de ces stations, six sont limitrophes de Vincennes
velib.fr



Transports collectifs

RATP

- Treize lignes de bus sillonnent le territoire vincennois :
- **Ligne 46** : Château de Vincennes / Gare du Nord
- **Ligne 56** : Château de Vincennes / Porte de Clignancourt
- **Ligne 112** : Château de Vincennes / Joinville / La Varenne-Chennevières
- **Ligne 114** : Château de Vincennes / Le Raincy - Villemomble
- **Ligne 115** : Château de Vincennes / Porte des Lilas
- **Ligne 118** : Château de Vincennes / Val-de-Fontenay RER
- **Ligne 124** : Château de Vincennes / Montreuil-Boissière Acacia (via Val-de-Fontenay. Attention, depuis le 14 juin 2024, c'est la ligne 124 qui dessert le cimetière nouveau de Vincennes à Fontenay-sous-Bois)
- **Ligne 210** : Château de Vincennes / Villiers-sur-Marne
- **Ligne 215** : Vincennes RER / Gare d'Austerlitz
- **Ligne 318** : Château de Vincennes / Pantin-Raymond Queneau
- **Ligne 325** : Château de Vincennes / Quai de la Gare
- **Noctilien** : Les bus nocturnes « Noctilien » circulent toutes les nuits en Ile-de-France, de 0h30 à 5h30, recouvrant ainsi la période de fermeture des réseaux ferrés. Les lignes N11 (Pont de Neuilly / Château de Vincennes) et N33 (Gare de Lyon / Villiers-sur-Marne) desservent Vincennes.
- Vincennes est desservie par trois stations de métro (ligne 1) et une gare RER (ligne A).



Les médecins généralistes de garde : le SAMI

Certains médecins traitants effectuent des visites à domicile. Renseignez-vous auprès de votre médecin.

Quand le cabinet médical de votre médecin est fermé en cas d'urgence (pas de renouvellement d'ordonnance), vous pouvez bénéficier, au SAMI, de consultations médicales assurées par un médecin généraliste de permanence. Celles-ci sont remboursées sur la base des tarifs conventionnels de la sécurité sociale. Paiement en chèque ou en espèces uniquement.

Ouvert du lundi au vendredi de 20 h à minuit, les samedis de 14 h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8 h à minuit.

Espace Régine-et-Pierre-Souweine - 70 rue de Fontenay

Et aussi :

- Médecins à domicile 94
0 825 00 15 25 (7 j/7, 24 h /24, 0,15 €/min.)
- Médigarde 94
01 48 89 15 15 (7 j/7, 24 h/24)
- SOS médecins
36 24 (7 j/7, 24 h/24, 0,12 €/min.)



URGENCES

Urgences médicales 15

Pompiers 18

Centre anti-poison

01 40 05 48 48

Urgences bucco-dentaires

De 9 h à 13 h les dimanches et jours fériés

01 48 52 31 17

SOS dentaires

01 43 37 51 00

À partir de 18 h

01 43 36 36 00

Hôpital d'instruction des armées Bégin

69 av. de Paris - 94160 Saint-Mandé

01 43 98 50 01

Hôpital Salpêtrière - Service de stomatologie

01 42 17 72 47

01 42 17 71 91

Les pharmacies de garde

Les pharmaciens de Vincennes et Saint-Mandé assurent des permanences les dimanches et jours fériés de 9 h à 20 h. La liste des gardes est consultable sur vincennes.fr, dans Vincennes info, dans les panneaux administratifs de la Ville, et sur les devantures de certaines pharmacies.

D'autre part, les pharmacies de Vincennes, Fontenay et Saint-Mandé assurent un service de garde tous les soirs après 20 h. Le porteur de l'ordonnance doit se rendre au commissariat de Vincennes où la pharmacie de garde lui sera indiquée ; aucun renseignement n'est donné par téléphone.

23 rue Raymond-du-Temple

Le soir après 20 h et la nuit, les pharmacies ouvertes 24 h/24, 7 j/7 les plus proches sont :

- Citypharma - 86, boulevard Soult - 75012 Paris (Porte de Vincennes)
- Pharmacie Leader Santé - 26, rue de Paris - 93100 Montreuil (Croix de Chavaux)

DES FORMATIONS POUR SAUVER DES VIES

Plusieurs fois par an, la Ville propose des formations gratuites à l'utilisation des défibrillateurs automatiques. À ce jour, 1316 Vincennois (chiffres actualisés pour 2023) ont été formés.

RENSEIGNEMENTS

Pôle santé handicap ou sur vincennes.fr
01 71 33 64 88 ou 87

Les plans canicule, grand froid et crises sanitaires

Les informations pour vous aider à affronter les fortes chaleurs et les périodes de grand froid sont consultables dans Vincennes info, sur vincennes.fr ainsi qu'auprès de la ligne des seniors. Vous pouvez vous inscrire sur le registre des personnes isolées et vulnérables au Centre communal d'action sociale (CCAS) à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine, 70 rue de Fontenay.

Numéro national Canicule Info Service :
0 800 06 66 66
(de juin à août, appel gratuit).

Pour le Plan grand froid, le **115** (Samu social de Paris) permet de signaler une personne en difficulté dans la rue (appel gratuit).

Ce registre est aussi utilisé lors de crises sanitaires.

Les soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Vous pouvez contacter directement des infirmiers à domicile libéraux ou solliciter des associations spécialisées. Les assistants sociaux travaillent en partenariat avec les sociétés ou associations d'aide à domicile ou d'hospitalisation à domicile.

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de la maison de retraite intercommunale intervient aussi à Vincennes

73 rue d'Estienne-d'Orves
94120 Fontenay-sous-bois - 01 49 74 71 56



DÉFIBRILLATEURS

35 appareils défibrillateurs sont installés sur différents lieux dans la Ville (voir la liste sur vincennes.fr)

Deux véhicules de la police municipale sont également équipés afin d'intervenir le plus rapidement possible et dans n'importe quel lieu.

FOCUS SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER

• Consultations-mémoire

Service gratuit destiné aux plus de 60 ans (Vincennois ou dont le médecin traitant exerce à Vincennes), le dépistage des troubles de la mémoire consiste en un test de 1 heure à 1 h 30 auprès de spécialistes psychologues.

• Les ateliers de stimulation cognitive

Solution thérapeutique légère, ces ateliers permettent de répondre efficacement à la demande des personnes venant consulter, des familles de malades et des médecins. Ils remettent en confiance et dédramatisent les troubles. Animés par un psychologue, ils sont bimensuels et s'organisent autour de 12 séances d'1 ou 2 heures pour 6 à 12 personnes.

• Consultation de suivi auprès du psychologue ayant fait le bilan mémoire.

Le pôle santé handicap - gérontologie

PÉDICURIE

Le mercredi de 8 h 45 à 12 h 15 sur rendez-vous (service gratuit destiné aux plus de 65 ans habitant Vincennes sous conditions de ressources ou bénéficiant d'une invalidité).

GROUPE DE PAROLE DE L'ASSOCIATION ESPOIR ET VIE AVEC LE CANCER DU SEIN

Un jeudi par mois de 14 h 30 à 17 h.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Sensibilisation autour d'actions de prévention et des Journées de la santé (dépistages gratuits, conférences, expositions, ateliers...)

JOURNÉES DE VACCINATION

Gratuite une fois par mois, à partir de 6 ans, pour les vaccinations obligatoires (sauf grippe et Covid). Retrouvez-les informations sur vincennes.fr, Vincennes info et le tract semestriel disponible à l'espace Régine-et-Pierre-Souweine.

TROUBLES DE LA MÉMOIRE

• Consultations mémoire pour les plus de 60 ans : service gratuit de dépistage ; consultations deux fois par semaine, sur rendez-vous auprès d'un psychologue (bilan et suivi) ;

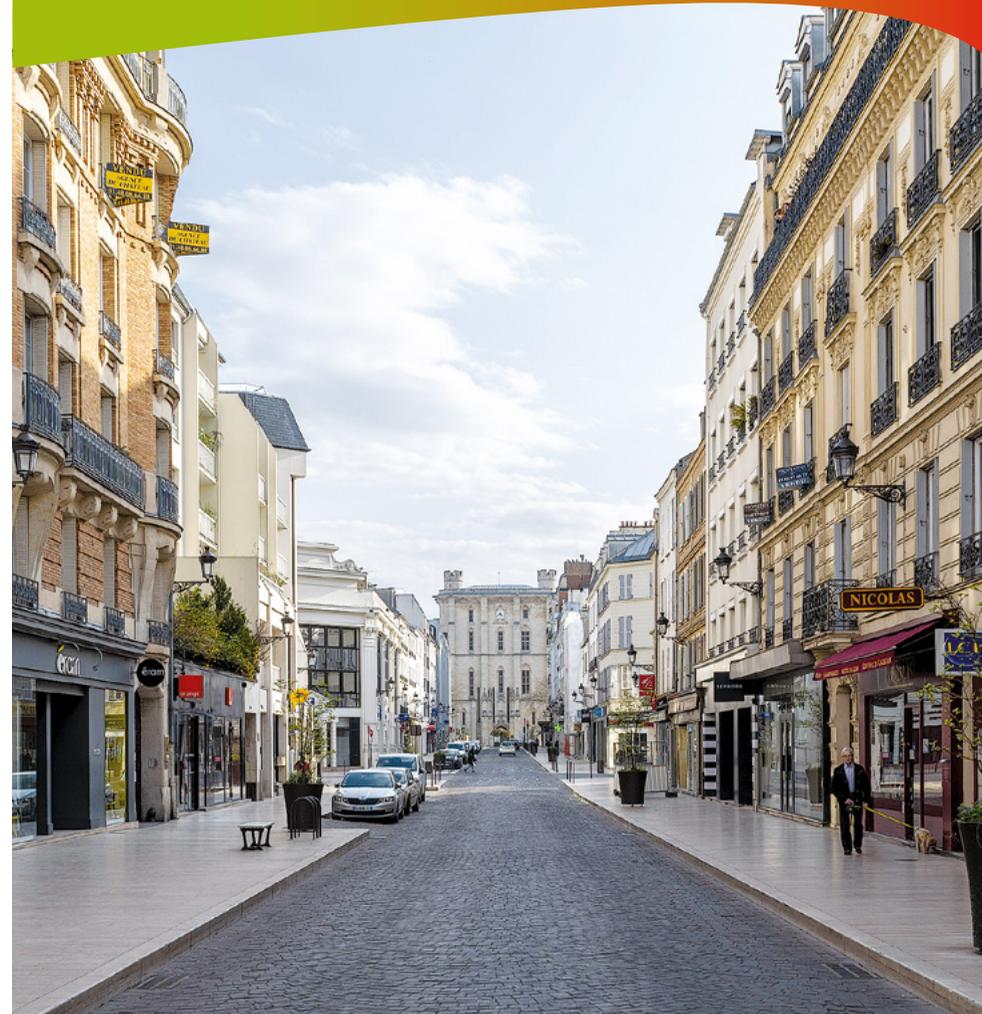
• Ateliers de stimulation cognitive, orientation suite au bilan, animés par un psychologue. Espace Régine-et-Pierre-Souweine 70 rue de Fontenay 01 71 33 64 87 ou 88

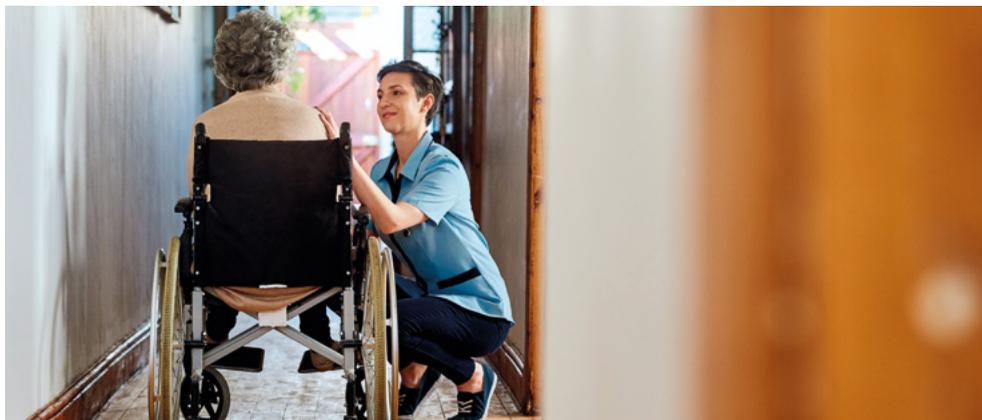
• Association France Alzheimer.

Halte relais à la Maison des Associations pour les aidants et les malades le 1^{er} lundi de chaque mois (Renseignements au 06 07 86 44 42)

Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 71 33 64 87 ou 88

LOGEMENT





Vivre à son domicile

SOLIH A VINCENNES

L'association est habilitée à instruire les demandes des Vincennes afin d'obtenir des subventions ou des prêts pour des travaux d'amélioration de l'habitat (économie d'énergie, plomb, sécurité...) et de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Elle fournit également des conseils et une assistance financière, technique et sociale.

Elle est un partenaire privilégié :

- de la Ville (service Habitat, CCAS, aide au ravalement et prêt d'honneur) ;
- du Conseil départemental (APA) ;
- du Conseil régional ;
- des organismes financeurs (ANAH, CAF, CNAV, ASSI IDF, CNRACL, diverses caisses de retraites complémentaires...).

Elle est affiliée à la fédération SOLIHA, premier réseau national solidaire pour l'habitat.

Permanences à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine, sur rendez-vous sauf les lundis et vendredis de 14 h à 17 h (sans rdv)

70 rue de Fontenay
Président : Robert Maccou
01 43 98 67 31 - contact.vincennes@solih.a.fr

LA LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

Afin d'optimiser votre maintien à domicile, il vous est possible de louer un déambulateur, un fauteuil roulant, des béquilles ou encore un lit tous-soins en pharmacie.

RENSEIGNEMENTS
auprès de votre pharmacien.

LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance permet d'obtenir rapidement de l'aide en cas de malaise ou de chute. À toute heure du jour ou de la nuit, un simple geste suffit : appuyer sur le bouton de la télécommande.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
Espace Régine-et-Pierre-Souweine - 70 rue de Fontenay
0 805 11 94 00
(appel gratuit depuis un poste fixe)



Vivre en structure d'accueil à Vincennes

LES RÉSIDENCES SERVICES

Dans ces établissements privés, les appartements sont à acheter ou à louer, et les différents services sont facturés sous forme de redevance mensuelle.

- Les Templitudes
10 bis av. du Général-de-Gaulle - 94300 Vincennes 01 72 87 16 71
- Résidence Renon*
36 rue Renon - 94300 Vincennes - 01 43 74 34 80
- Résidence Les Essentielles*
6 av. Pierre-Brossolette - 94300 Vincennes 01 84 23 85 92

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Ils proposent l'hébergement, une surveillance médicale ainsi que des soins paramédicaux.

ÉTABLISSEMENT HABILITÉ AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE

Maison de retraite intercommunale de Fontenay, Montreuil, Vincennes et Saint-Mandé. Bénéficiant de 486 lits et dotés notamment d'un accueil de jour et d'une unité d'accueil spécifique Alzheimer.
01 49 74 71 00

- Hector-Malot
74 av. de Stalingrad - 94120 Fontenay-sous-Bois
- La Dame Blanche
45 av. de la Dame-Blanche
94120 Fontenay-sous-Bois
- Les Murs à Pêches
198-200 av. de Rosny - 93100 Montreuil
- La Seigneurie
55-59 av. du Commandant-Mouchotte
94160 Saint-Mandé

ÉTABLISSEMENT NON HABILITÉ AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE :

- Le Verger de Vincennes
21 bis av. des Murs-du-Parc - 94300 Vincennes
01 49 57 27 00

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ

ESPACE AUTONOMIE 1
5 rue Jean-Douat
94120 Fontenay-sous-Bois
01 56 71 44 71
Espace-autonomie-1
@valdemarne.fr

LIGNE DES SENIORS DE VINCENNES

0 805 11 94 00
(appel gratuit depuis un poste fixe)

* Établissement habilité à l'aide sociale pour un certain nombre de logements.

AIDES



Pour vivre chez soi

LES AIDES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

L'ALLOCATION MENSUELLE

Elle est versée aux plus de 65 ans. Soumise à condition de ressources, pour les personnes seules qui ont moins de 1034,28 € mensuel et pour les couples ayant moins de 1605,73 € mensuel sur présentation de l'avis d'imposition et d'un justificatif de domicile.

LE SECOURS AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Ces secours occasionnels, attribués après rapport d'un assistant social municipal, sont constitués d'aides en numéraire et/ou de chèques d'accompagnement personnalisés (alimentation-hygiène).

Ces aides sont cumulables entre elles.

LES AUTRES AIDES

L'ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIAL (ALS) OU AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Pour les locataires d'un logement, sous réserve des conditions de ressources. Le montant de l'allocation dépend de nombreux éléments : ressources, situation familiale, nature du logement, lieu de résidence et loyer.

COURRIER

Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne
2 voie Félix-Éboué - 94 033 Créteil Cedex

TÉLÉPHONE

3230 (service gratuit+ prix appel) ;
un conseiller répond du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30. Avant tout appel, munissez-vous de votre numéro d'allocataire et du courrier ou du document qui justifie votre appel.
www.caf.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA)

Destinée aux plus de 60 ans en perte d'autonomie vivant à domicile, chez un membre de leur famille, faisant l'objet d'un accueil familial à titre onéreux chez un particulier agréé ou habitant en logement-foyer ou en petites structures (moins de 25 places) n'ayant pas à conclure de convention. Elle est versée par le Conseil départemental.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Espace Régine-et-Pierre-Souweine - 70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

PRESTATIONS D'AIDE À DOMICILE DES RÉGIMES OBLIGATOIRES DE RETRAITE

La plupart des régimes de base prévoient des prestations d'aide à domicile. Les dossiers sont constitués par les services d'aide à domicile et ne concernent que les personnes en situation de dépendance qualifiée GIR 5 et 6 qui rencontrent des difficultés à accomplir les actes quotidiens nécessaires à leur maintien à domicile (pour les GIR 1 à 4, voir l'allocation personnalisée à l'autonomie).

RENSEIGNEMENTS
auprès de votre caisse de retraite.

PRESTATIONS D'AIDE MÉNAGÈRE AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE

Pour les plus de 65 ans (ou pour les personnes en situation de handicap reconnue par la MDPH ou à partir de 60 ans en cas d'inaptitude au travail), elle permet, sous condition de ressources, la prise en charge financière, par l'aide sociale départementale, d'heures d'aide à domicile. Le maximum d'heures mensuelles est fixé à 30 pour une personne seule et à 45 pour un couple. En cas de besoin et sur demande motivée par un certificat médical, il est possible de solliciter un nombre d'heures supérieur. Une participation financière est demandée au bénéficiaire. Les prestations d'aide sociale ont

un caractère d'avance. Elles représentent pour la collectivité qui les paye une créance à l'encontre du bénéficiaire. Il résulte de ce système une récupération des sommes avancées lorsque cela est possible sur les biens du bénéficiaire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Espace Régine-et-Pierre-Souweine - 70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

La personne âgée peut choisir d'assumer seule son rôle d'employeur. Pour alléger les charges administratives liées à ce statut, elle peut recourir au chèque emploi service universel (CESU), qui est préfinancé et revêt la forme d'un titre de paiement (avec valeur faciale prédéterminée) pour les emplois de service. Il dispense de la rédaction d'un contrat de travail lorsque l'emploi est occasionnel et que sa durée ne dépasse pas 8 heures par semaine ou 4 semaines consécutives par an. Il doit être utilisé avec l'accord du ou des salariés. Il peut être cofinancé par un tiers : mutuelles, caisses de retraites... L'utilisation du CESU permet de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, dans la limite de 12 000 € par an (montant donné à titre indicatif, valable au 1^{er} avril 2020 et susceptible d'évoluer).

CENTRE NATIONAL DU CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL
63 rue de la Montat - 42961 Saint-Etienne Cedex 9
0 820 00 23 78 (0,12 €/min.) - cesu.urssaf.fr



Pour les transports

L'ALLOCATION TAXI

Cette allocation départementale permet aux plus de 60 ans ne disposant d'aucun véhicule personnel ou personnes handicapées percevant l'allocation tierce personne, qui vivent à domicile et ne peuvent emprunter seules les transports en commun, soit de faire appel à un accompagnateur ou à un service d'accompagnement (payant), soit de recourir à un transport en taxi.

Conditions d'obtention :

- Résider dans le Val-de-Marne depuis un an ou plus
- Ne pas être imposable sur le revenu
- Être âgé d'au moins 60 ans
- Ou percevoir l'allocation tierce personne du Conseil départemental

Le montant forfaitaire annuel de l'allocation taxi est de 183 €.

LE PASS NAVIGO SENIORS

Le Pass Navigo Annuel Tarification Senior est un pass nominatif annuel, payé par prélèvement mensuel, au tarif de 44,40€. Il vous permet de circuler de manière illimitée dans toute l'Île-de-France.

Conditions d'obtention du pass Navigo seniors :

- Avoir 62 ans et plus
- Ne pas avoir d'activité professionnelle, ou exercer une activité professionnelle strictement inférieure à un mi-temps.

Si vous disposez déjà d'un pass navigo annuel, vous pouvez en faire la demande directement depuis votre espace personnel sur le site d'Île-de-France Mobilités ou en vous rendant en agence ou guichet Service Navigo. Il n'y a pas de frais de dossier à régler en supplément. Dans les autres cas la souscription au forfait Navigo Annuel tarification Senior se fait **uniquement en agence commerciale et comptoir RATP**.

L'ancien Forfait Améthyste

À partir du 1^{er} octobre 2025, l'ancien forfait Améthyste est remplacé par un nouveau dispositif de remboursement des frais

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

LE GIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Il est déterminé via une visite d'évaluation à votre domicile, à laquelle vos proches et un médecin de votre choix peuvent assister.

de transport reposant sur le Pass Liberté+ d'Île-de-France Mobilités (IDFM), qui permet aux usagers de payer uniquement les trajets effectués et de recevoir une facture mensuelle, et à souscrire en station pu en ligne.

Le Département du Val-de-Marne propose un remboursement des trajets effectués avec le Pass Liberté+, dans la limite de **200€ par an**. Le remboursement sera accordé sur la base des dépenses réelles engagées.

À noter, les derniers forfaits Améthyste (ancienne formule) accordés sont valables jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard.

Démarches : Après obtention d'une carte Navigo (gratuite) auprès des agences commerciales RATP ou www.navigo.fr, demandez le forfait Améthyste au Conseil départemental (l'adresse d'envoi du dossier vous sera communiquée à ce moment) sur son site : valdemarne.fr

L'attribution du forfait Améthyste n'est pas cumulable avec les allocations taxi

LE FORFAIT NAVIGO ANNUEL TARIFICATION SENIORS

Le passe Navigo seniors est un tarif réduit de 43,20 € par mois (tarif au 1/01/2024). Des frais de dossier de 7,60 € s'appliquent lors de la souscription.

Conditions d'obtention :

- Être âgé de 62 ans ou plus (à justifier avec une pièce d'identité)
- Ne pas exercer d'activité professionnelle ou exercer une activité professionnelle strictement inférieure à un mi-temps

Aide départementale supplémentaire de 60 euros par an sous réserve de 6 mois d'utilisation du forfait Navigo senior, à demander auprès du Conseil départemental valdemarne.fr

Pour vivre en structure d'accueil

LES AIDES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LES AUTRES AIDES L'AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE À L'HÉBERGEMENT

Cette prestation versée par le Conseil départemental couvre les frais d'hébergement que la personne âgée ne peut pas financer. Il n'y a pas de plafond de ressources mais l'aide sociale n'intervient que lorsque les ressources du demandeur et l'aide que les personnes tenues à l'obligation alimentaire (conjoint, enfants) peuvent lui apporter sont insuffisantes.

Conditions d'obtention :

- Être âgé d'au moins 65 ans ou de plus de 60 ans en cas d'incapacité au travail ;
- Résider en France.

Allocation récupérable sur les biens du bénéficiaire. Les prestations d'aide sociale ont un caractère d'avance. Elles représentent pour la collectivité qui les paye une créance à l'encontre du bénéficiaire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

L'ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIAL (ALS) OU AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Pour les locataires d'un logement, sous condition de ressources. Le montant de l'allocation dépend de nombreux éléments : ressources, situation familiale, nature du logement, lieu de résidence et loyer. Si vous résidez dans une maison de retraite, un centre de long séjour ou un centre d'hébergement pour handicapés, la chambre ne doit pas être occupée par plus de deux personnes.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

2 rue Georges-Dimitrov - 94505 Champigny Cedex 3230 (service gratuit+ prix appel) caf.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30. Avant tout appel, munissez-vous de votre numéro d'allocataire et du courrier ou du document qui justifie votre appel.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA)

Elle est destinée aux plus de 60 ans en perte d'autonomie hébergés en établissement d'hébergement (maison de retraite) ou en unité de soins longue durée. Elle est versée par le Conseil départemental. L'APA en établissement permet d'aider les bénéficiaires à acquitter le tarif dépendance de la structure d'accueil.

En effet, dans ces établissements, la tarification est ternaire :

- Un tarif d'hébergement payé par les résidents ou pris en charge par l'aide sociale,
- Un tarif dépendance solvabilisé par l'APA pour les personnes classées en GIR 1 à 4 (le montant du tarif dépendance pour les GIR 5 et 6 reste toujours à la charge du résident),
- Un tarif soins, pris en charge par l'assurance maladie.

Montant fixé selon un barème national modulé en fonction du degré de dépendance du demandeur et son niveau de ressources. Aucun plafond de ressources n'est fixé pour décider de son attribution. En revanche, les revenus du demandeur déterminent le montant de sa participation.

Conditions d'obtention :

- Être âgé d'au moins 60 ans ;
- Résider en France de façon stable et régulière ;
- Être classé dans les GIR 1 à 4 dont l'appréciation se fait sur la base de la grille nationale de dépendance AGGIR.

Pas de récupération des sommes versées sur les biens du bénéficiaire. En cas de difficultés de déplacement pour la constitution du dossier, une intervention à domicile est possible.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 66 95

ADRESSES UTILES



39 39, ALLÔ SERVICE PUBLIC

Pour obtenir une première réponse sur les formalités administratives, le logement, la santé...

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h 30 à 18 h. Prix d'un appel local.

AMELI.FR

Le site de l'assurance maladie en ligne.

Sur rendez-vous au 36 46.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 15, uniquement sur RDV au 3230 ou caf.fr

WWW.CESU.URSSAF.FR

Site du centre national du chèque emploi service universel.

CIMETIÈRES

Ouverts du lundi au samedi de 8 h 30 à 17 h 30, et de 9 h à 17 h 30 les dimanches et jours fériés.

Cimetière ancien

1 rue de Fontenay - 94300 Vincennes

01 48 08 56 22

Accès : ligne de bus 118.

Cimetière nouveau

296 av. Victor-Hugo

94120 Fontenay-sous-Bois

01 48 76 99 80

Accès : ligne de bus 124.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Direction Autonomie

Service des prestations à la personne

94054 Créteil Cedex

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU VAL-DE-MARNE (MDPH)

7-9 voie Félix-Eboué - 94046 Créteil Cedex

01 43 99 79 00 - autonomie.valdemarne.fr

POUR-LES-PERSONNES-AGEES.GOUV.FR

Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches

LOCATION DE SALLES

Plusieurs salles municipales sont ouvertes à la location :

Salle Robert-Louis

195 personnes debout et 150 personnes en configuration repas ;

Salle Maurice-Tépaz

140 personnes debout et 65 personnes en configuration repas ;
Stade Léon-Bonvoisin, route de la Pyramide

Salle du Domaine-du-Bois

50 personnes debout et 25 personnes en configuration repas, animations musicales proscrites
8 bis av. des Murs-du-Parc

Renseignements et réservations

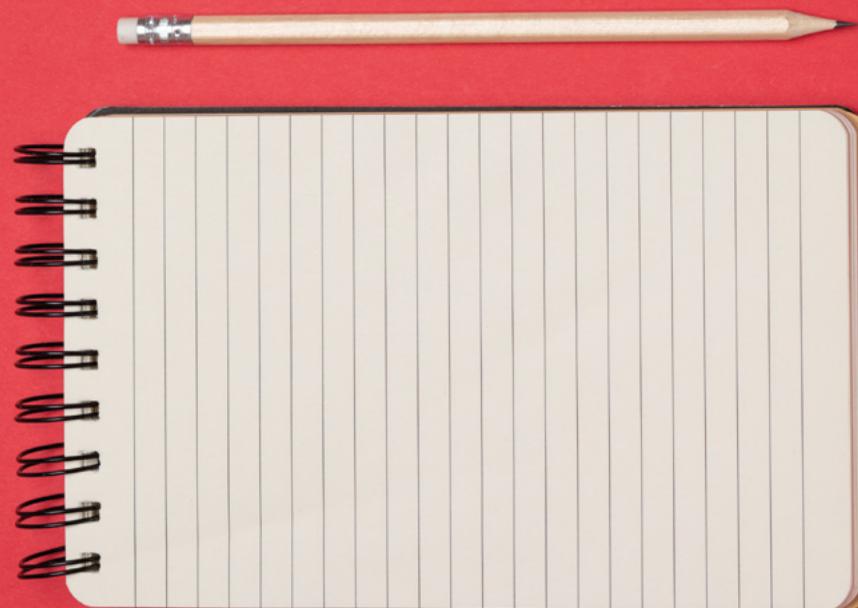
Direction des Sports et de la Vie associative

Maison des associations

41-43 rue Raymond-du-Temple

01 43 98 65 71 ou 01 71 33 64 66/37.

INDEX



A

Accompagnement	P. 07, 08, 11
Aide à domicile	P. 08, 11, 23, 30
Aide administrative	P. 13
Aide ménagère	P. 30
Aides	P. 12, 28, 33
Albane	P. 11
Allocation de logement social (ALS)	P. 29, 33
Allocation mensuelle	P. 29
Allocation personnalisée à l'autonomie	P. 30, 33
Allocation taxi	P. 31
Alzheimer	P. 24, 27
Améthyste	P. 31, 32
APA	P. 26, 30, 33
Assistants sociaux	P. 11

Association Famille Services Vincennes	P. 11
Association Présence Loisirs accompagnés	P. 11
Association vincennoise pour l'aide à domicile	P. 08, 11
Associations	P. 08, 09, 11, 12, 23, 24, 35
Ateliers	P. 08, 16, 24
AVAD	P. 08, 11

B

Bricolage	P. 10, 11, 12
Bus	P. 19

C

Caisse d'allocations familiales	P. 29, 33, 35
Canicule	P. 23
Centre communal d'action sociale (CCAS)	P. 07, 15, 23, 26, 29, 30, 31, 32, 33
CESU	P. 30, 35
Chèque emploi service universel	P. 11, 30, 35
Cimetières	P. 35
Clubs loisirs découvertes (association)	P. 08, 12, 15, 17
Commissions	P. 10
Compagnie	P. 11, 12
Conseil des seniors	P. 10, 12, 16
Conseil départemental du Val-de-Marne	P. 35
Consultations	P. 11, 21, 24
Courses	P. 11

D

Défibillateurs	P. 22
Démarches administratives	P. 11, 13
Département	P. 07, 31
Dépistage	P. 24

E

Écoute	P. 12
Écrivain public	P. 13
EHPAD	P. 27
Équipe Saint-Vincent de Vincennes	P. 12
Espace Autonomie 1	P. 08, 27
Espace Régine-et-Pierre-Souweine	P. 07, 11, 12, 21, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32, 33

F

Forfait Améthyste	P. 31, 32
-------------------	-----------

G

Grand froid	P. 23
Guides	P. 09

H

Habitat	P. 26
Hôpital	P. 21
Hospitalisation à domicile	P. 23

I

Impôts	P. 13, 30
Infirmiers	P. 23
Information	P. 08, 27

J

Jardinage	P. 10
Journal municipal	P. 09

L

Les Essentielles	P. 12, 27
La Lettre hebdo	P. 09
Ligne des seniors	P. 05, 09, 12, 23, 27
Location de matériel médical	P. 26
Location de salles	P. 35
Logement	P. 08, 11, 25, 29, 30, 33, 35
Logement-foyer	P. 30

M

Maintien à domicile	P. 11, 26, 30
Mairie	P. 07
Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH)	P. 07, 30, 35
Maisons de retraite	P. 12
Maltraitance	P. 08
Matériel médical	P. 26
Médecins généralistes	P. 21

Mémoire	P. 16, 24
---------	-----------

Ménage	P. 11
--------	-------

N

Notaire	P. 13
---------	-------

O

Ordre de Malte	P. 12
----------------	-------

P

Passé Navigo seniors	P. 32
Pédicurie	P. 24
Personnes relais	P. 12
Pharmacies	P. 22
Plan canicule	P. 23
Plan grand froid	P. 23
Police	P. 13, 22
Pompiers	P. 21
Prévention	P. 24
Protection juridique	P. 13



R

Renon	P. 12, 27
Repas	P. 11, 12, 35
Repas à domicile	P. 11, 12
Repassage	P. 11
Résidences services	P. 27
Restauration	P. 12

S

Salles	P. 35
SAMI	P. 08, 21
Samu	P. 23
Santé Handicap et gérontologie	P. 07, 22, 24
Secours catholique	P. 13
Services d'aide à domicile	P. 30
Société de Saint-Vincent-de-Paul	P. 12
Soins	P. 08, 12, 23, 26, 33

Soliha	P. 08, 26,
SSIAD	P. 23
Stimulation cognitive	P. 24

T

Taxis	P. 19
Téléassistance	P. 08, 26
Templitudes	P. 27
Toilette	P. 11
Transports	P. 08, 18, 19, 31
Travaux	P. 10, 26

U

Urgences	P. 21
----------	-------

V

Vaccination	P. 24
Verger de Vincennes	P. 27
Vincennes info	P. 09, 22, 23, 24
Visites	P. 09, 12, 21



VINCENNES



**RÉAGISSEZ
COMMENTEZ
PARTAGEZ**

@vincennes ma ville

